

PROPOSITIONS DE LOI N° 1594 ET N° 5122 TENDANT À PERMETTRE AUX USAGERS DES LOCAUX À USAGE PROFESSIONNEL OU À USAGE MIXTE DE CÉDER À LEUR SUCCESSEUR LE BÉNÉFICE DU MAINTIEN DANS LES LIEUX

Type de saisine :

AUTOSAISINE

Type de texte :

RAPPORT

Traité par :

Travaux publics, reconstruction & urbanisme

DDA

Adopté le : 06/07/1954

Mandature :

1954-1959

Rapporteur :

RAMARONY Charles

La version numérique de ce document n'existe pas. [Contactez le CESE pour obtenir le document.](#)

Présentation

Référence :

1954-20

[Librairie en ligne de la Documentation Française](#)

© - copyright CESE - Juillet 2024